



Frédéric FOUQUET,
Maire de Brétignolles-sur-Mer

Édito

Chères Brétignolaises,
Chers Brétignollais,

Cette année encore, Brétignolles-sur-Mer a été pour de nombreux vacanciers le théâtre de leurs jolis souvenirs d'été ! En dépit d'une météo capricieuse, ils ont pu profiter de notre paisible cadre de vie. Toutefois, l'océan lui n'est pas toujours des plus calmes, il nous l'a rappelé. Comme l'ensemble du littoral Vendéen, notre commune n'a pas été épargnée par les dangers de la mer durant cette saison. Les agents assurant la surveillance des plages ont été fortement mobilisés et ont su agir avec professionnalisme et lucidité lorsque leur intervention s'est avérée nécessaire. Je les en remercie, tout comme je remercie l'ensemble du personnel municipal, ainsi que les saisonniers en renfort, qui ont permis de garantir un bon fonctionnement de notre Ville avec une forte augmentation de notre population.

Mais, le nombre d'habitants à Brétignolles-sur-Mer n'est pas seulement en hausse l'été et je suis fier de voir notre croissance démographique évoluer en ce sens. Rééquilibrer notre ratio résidences principales/secondaires est un axe majeur de la politique que nous menons. Notre travail porte ses fruits en la matière et nous allons continuer à avancer en ce sens. S'il est un domaine dans lequel nous agissons également avec détermination, c'est pour l'environnement et notre équipe municipale travaille avec cette approche environnementale dans l'ensemble de nos démarches pour la Ville : rénovation de notre patrimoine bâti, gestion des espaces verts, maîtrise de l'urbanisme, sobriété énergétique... Vous pourrez lire dans le cahier central de ce journal quelques exemples des nombreux projets qui voient le jour en la matière.

Je vous souhaite un bel automne, et par avance, un bel hiver ici ! Nous ne manquerons pas d'occasions de nous rencontrer, je vous invite à jeter un œil au nouveau guide des animations.

Bonne rentrée à tous !

L'environnement, une priorité municipale et des actions concrètes



>Hugo le gravelot est le nouvel ambassadeur de l'environnement à Brétignolles-sur-Mer. Suivez ses aventures !

Contact



www.bretignolles-sur-mer.fr
Tél : 02 51 22 46 00
Mail : mairie@bretignollessurmer.fr



[@Bretignollessurmer85](https://www.facebook.com/@Bretignollessurmer85)
[Bretignollessurmer_ville](https://www.instagram.com/Bretignollessurmer_ville)

Sommaire



Actualités

La Maison des Frères s'implante dans le paysage artistique local p2

Grand angle

Environnement : compostage collectif, éco-pâturage, Hugo le gravelot... p4/5

À la loupe

Le projet pour La Parée, les travaux à venir... p7

Chiffre clé



329



C'est le nombre d'écoliers brétignollais qui ont fait leur rentrée scolaire dans les deux établissements de la ville le lundi 4 septembre. Chaque année, les services municipaux travaillent en étroite collaboration avec le corps enseignant afin de garantir des conditions optimales pour l'apprentissage et l'épanouissement des enfants.

Une page se tourne dans l'histoire de la médiathèque



>Assemblée générale extraordinaire de l'association au printemps 2023.

L'association *Histoire de Lire*, qui a assuré le bon fonctionnement et l'animation de la médiathèque de Brétignolles-sur-Mer pendant plus de 10 ans, a tiré sa révérence. La Municipalité a alors choisi de reprendre le flambeau et a remercié chaleureusement l'association d'avoir proposé, avec ses nombreux bénévoles, une offre culturelle si riche et diversifiée. En reprenant ce pilotage, la commune s'est engagée à poursuivre cette action.

Un passage de relai préparé avec l'association

Désormais, tout le projet de l'établissement, la lecture publique, la gestion et l'organisation du fonctionnement de la médiathèque incombent à la commune. Cette intégration d'un nouvel équipement dans l'activité municipale a nécessité une forte mobilisation. Pour autant, si la Ville a entrepris certaines modifications dans l'organisation de la structure, sa gestion s'inscrit dans la continuité de ce qui préexistait. Une majorité de bénévoles a notamment continué de s'impliquer dans le bon fonctionnement de la médiathèque, en lien avec les deux agents municipaux déjà en poste. Ainsi, la médiathèque municipale continue de proposer des animations régulières en plus de son offre de consultation et de prêts.

Changement d'horaires et baisse des tarifs d'abonnements

De nouveaux horaires d'ouverture de septembre à juin ont été définis pour mieux s'adapter à la fréquentation constatée. Une fermeture hebdomadaire a aussi été définie le jeudi pour l'accueil de groupes (scolaires, EHPAD etc.) et les temps de préparation des animations (rencontres agents et bénévoles). Les horaires d'été sont restés inchangés. Quant aux abonnements, la Municipalité a fait le choix de la gratuité des prêts pour les moins de 18 ans et l'ensemble des tarifs a été revu à la baisse.

Nouveauté : les ateliers numériques de Solène

Depuis la rentrée scolaire, la médiathèque de Brétignolles-sur-Mer a repris son rythme régulier d'animations destinées à la jeunesse et aux adultes* (lectures, rencontres, expositions). La nouveauté, c'est l'organisation d'ateliers numériques gratuits proposés par l'espace France services du Pays de Saint Gilles Croix de Vie. En septembre, Solène Begoc, Conseillère numérique, a proposé une série de 5 ateliers dédiés à l'initiation au smartphone.

Prochains ateliers du numérique en pratique : « Bibliothèque numérique » le 7 novembre de 15h à 17h et « Whatsapp » le 12 décembre de 15h à 17h.

Plus d'infos et inscriptions : 02 51 55 55 55.



> Les nouveaux ateliers numériques, un plus dans l'offre de la médiathèque.

*A retrouver dans le guide des animations octobre 2023/mars 2024 fourni avec ce journal.

📞 www.mediatheque.bretignolles-sur-mer.fr – 02 51 90 18 26



>Les lauréats du 1^{er} salon des artistes amateurs entourés des élus.

La Maison des Frères s'implante dans le paysage artistique local

Le 1^{er} salon des artistes amateurs organisé le weekend du 1^{er} avril 2023 à la Maison des Frères a rencontré un vif succès. Plus de 600 personnes se sont rendues à cet événement qui inaugurait la saison des expositions. Ils ont pu y découvrir les 46 œuvres exposées par des artistes amateurs vendéens. Bravo à eux d'avoir osé mettre en lumière leurs talents en partageant leurs créations et mention spéciale aux 3 lauréats du salon : Gérard Leclerc, Prix du public pour *L'écours*, Valérie Indart, Prix des artistes confirmés pour *Le messager et sa ronde*, et Elise Tard, Prix du jury pour *Vue sur la Parée*. Les prix décernés ont été créés par l'artiste local Manou. Ce weekend artistique était aussi l'occasion d'échanges et de belles rencontres ! Ce fut également le cas au cours de l'ensemble des expositions accueillies durant cette riche saison. La fréquentation a été au rendez-vous pour tous les artistes avec plus de 5 000 visiteurs sur les 9 expositions (ndlr. Il reste une exposition à découvrir, cf. page 8) ; un bel encouragement pour ce « jeune » lieu d'art au cœur de Brétignolles-sur-Mer.

Arrêt sur images... 📷



Avril 2023 – Retour du printemps et de la voile !

A l'occasion des stages organisés par l'école de voile municipale lors des vacances du printemps, les bonnes conditions étaient réunies pour permettre aux jeunes de progresser.



Mai 2023 – Les 4 Saisons aux Jardins

Pour clôturer un beau weekend printanier, le public est venu nombreux assister au concert du groupe Archimède. Un beau moment de proximité et d'échange au cœur des jardins verdoyants du centre-ville.



Été 2023 – Vue de la scène

Parmi les 16 spectacles et concerts organisés par la Ville durant la saison estivale, le concert des Fils du facteur organisé place des Halles a rencontré un vif succès. Souvenir d'un doux moment parmi tant d'autres !



Septembre 2023 – Guinguette des Halles

Pour la 2^e édition de cet événement, soleil radieux, ambiance musicale avec la guinguette de Peggy et bons produits des commerçants locaux ont réjoui les participants venus nombreux ! Une belle occasion de faire vivre le centre-ville.

Trois ans d'actions à votre service : le Maire fait un bilan d'étape



L'équipe de la majorité municipale – Absents sur la photo : Valérie Jeammie et Arthur Fouquet.

Frédéric Fouquet, vous avez été élu Maire de Brétignolles-sur-Mer en mars 2020. Quel est votre ressenti à mi-mandat ?

Quand je regarde en arrière, je nous vois tous portant un masque ! Le début de notre mandat a connu un caractère inédit avec la crise sanitaire. Nous avons dû gérer cette situation si particulière, à l'évolution incertaine. Cette période a été très chronophage pour les services municipaux et longue à traverser. Quant à nous élus, nous avons été ralentis, la priorité était la gestion du COVID !

Avez-vous réussi à garder le cap ?

Il faut en effet tenir le cap afin de mener les projets pour lesquels nous avons été élus. Comme les Brétignollais, nous nous sommes retroussés les manches et nous nous sommes adaptés en redoublant d'énergie pour aller de l'avant et agir. Je retiens de cette épreuve la nécessaire adaptation au quotidien. Tenir ses engagements c'est aussi faire preuve d'adaptation et d'écoute. La gestion d'une commune n'est pas un long fleuve tranquille.

Justement, quelles sont les actions concrètes les plus emblématiques qui ont été réalisées durant ces trois années ?

Toute pierre apportée à l'édifice a son importance, aussi petite soit-elle. Je me réjouis que nous ayons réussi à agir dans tous les domaines. Un sujet sinon emblématique mais central de notre mandat, c'est l'environnement. Par exemple, notre engagement de supprimer le nettoyage des plages par criblage est tenu ; tout comme nous avons fait le choix de l'éco-pâturage dans la gestion de nos espaces verts. Ces mesures sont vouées à préserver l'écosystème et à agir de manière plus vertueuse en réduisant des usages mécaniques. Nous avons aussi profité de la réalisation de la couverture du boulodrome pour intégrer des panneaux photovoltaïques sur le toit. Cela nous permet d'atteindre 65% d'autoconsommation électrique pour l'ensemble des équipements publics du secteur (école, complexe sportif...).

Quels autres axes vous sont chers ?

Pour continuer à améliorer le vivre ensemble, nous avons renforcé le lien avec les associations et les acteurs économiques locaux. L'offre s'est densifiée avec des programmations riches pour les « 4 saisons aux jardins », les « Selsapik », la « guinguette des halles » sans oublier les temps forts des associations. Cette dynamique se voit et se vit toute l'année. C'est une grande fierté. Même durant la période COVID nous avons maintenu la vie locale, Brétignolles était une des rares communes à ne pas annuler ses manifestations et à tout mettre en œuvre pour les maintenir grâce aux dispositifs de sécurité sanitaire.

Brétignolles-sur-Mer est aussi en excellente santé sportive. Le label Ville Sportive en atteste, cela récompense le travail mené par nos associations qui ne proposent pas moins d'une vingtaine de disciplines. Nous nous réjouissons de les accompagner, avec la mise à disposition des équipements et une enveloppe annuelle de subvention de plus de 52 000 €.

Qu'en est-il de la jeunesse ?

Nous alimentons un cercle vertueux ; celui de contribuer à entretenir le bien-vivre de toute notre population, les aînés comme les plus jeunes. Pour ces derniers, la Ville mobilise des moyens importants : l'entretien et la rénovation de l'école, le projet de skatepark, les animations en vacances scolaires, des spectacles gratuits et désormais aussi la gratuité à la médiathèque. Beaucoup de projets importants sont encore à venir pour les jeunes.

Quelle est votre stratégie en matière de voirie communale ?

Nous avons déployé des investissements importants, plus que prévu, pour les travaux de voirie. Avec deux objectifs majeurs : développer le maillage en liaisons douces et améliorer la qualité et la sécurité des voiries tout en profitant de ces travaux pour enfouir les réseaux. Nous réunissons régulièrement les riverains afin de penser ensemble ces aménagements pour qu'ils soient adaptés aux usages.

“ Tenir ses engagements c'est aussi faire preuve d'adaptation et d'écoute ”

Que dire des projets structurants d'aménagement du territoire brétignollais ?

Le réaménagement de l'accès à la plage de Dunes 1, dans la continuité de la restructuration de l'avenue des Dunes est un bel exemple d'engagement tenu en un temps record ! Il était nécessaire de travailler pour la modernisation de ce secteur très prisé l'été mais aussi très utilisé par les acteurs locaux des sports de glisse.

Nous avançons aussi sur le projet de renouvellement urbain de la Parée. Ce quartier a besoin d'une nouvelle image. Ce projet est complexe, son impact foncier est fort. C'est pourquoi, l'écoute et le dialogue sont indispensables avec les habitants et les commerçants. C'est un projet stratégique pour l'aménagement de notre ville, ce secteur gagnera une ouverture sur l'océan et trouvera les moyens d'être vivant tout au long de l'année. Ce projet exige que nous ayons de la hauteur et une vision à long terme. Absorber le flux de touristes l'été, faciliter et sécuriser les différents usages, préserver un environnement en constante évolution ; l'équation est complexe. Les années à venir d'ici 2026 vont être déterminantes pour lancer la mue de ce quartier.

Il est un sujet plus incertain, l'aménagement de la Normandelière. Que pouvez-vous nous en dire à ce jour ?

C'est une préoccupation majeure des Brétignollais et je le comprends. Ce site mérite un aménagement conséquent,

il est un pôle majeur de la ville et son identité nautique est indéniablement historique. Nous souhaitons un pôle nautique et touristique sur ce site tel que nous l'avons présenté en décembre 2022. Nous sommes prêts à lancer notre projet. Toutefois, le calendrier est contraint par la décision de la Cour d'appel.

Vous êtes confiant pour l'avenir de ce site ?

Nous avons confiance en la solidité de notre dossier et nous allions patience et détermination. Quoiqu'il advienne, ce site mérite un aménagement à la hauteur de ce qu'il représente dans la vie des Brétignollais : un accès à la mer pour les plaisanciers, un lieu agréable pour profiter de notre ville littorale, des souvenirs de stages à l'école de voile, les joies de la baignade, le plaisir de se restaurer depuis l'esplanade ! Nous ne laisserons pas ce lieu se dégrader.

Plus généralement, d'ici 2026, comment comptez-vous agir ?

Faire ce qu'on a dit et même plus, poursuivre notre action ! Les élus font avancer leurs dossiers avec détermination. Nous allons mettre l'accent en matière de logement. C'est primordial, l'offre est faible pour ceux qui souhaitent se loger à l'année. Notre objectif est de favoriser l'installation d'actifs. En 2001, nous avions 17% de résidences principales contre 32% en 2021. C'est un travail de longue haleine, les actions portent leurs fruits. L'installation de jeunes ménages, de primo-accédants et plus globalement de tous foyers principaux à Brétignolles-sur-Mer est une priorité.

Rééquilibrer la part des résidences principales est un enjeu pour pérenniser l'économie locale et rester une ville vivante 365 jours par an. Nous réfléchissons à actionner de nouveaux leviers, le premier étant la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Des actions fortes vont émerger au service d'une politique encore plus ambitieuse en matière de logement.

Enfin, plus personnellement, qu'est-ce qui motive votre action ?

Avant tout, transformer nos projets en réalité, rencontrer les Brétignollais, animer la commune. C'est toujours avec grand plaisir que j'échange avec les Brétignollais. C'est un bel engagement malgré le poids des responsabilités.

Je tire aussi ma motivation auprès de mon équipe. Mes colistiers œuvrent à mes côtés et rendent possible la concrétisation des projets, avec l'appui des services municipaux. C'est une aventure humaine, nous ne comptons pas notre temps, pour contribuer à améliorer le quotidien et la vie à Brétignolles-sur-Mer.

Je suis ravi d'agir pour la commune qui m'a vue grandir. **Que des gens choisissent d'y vivre et y soient heureux, comme nous, est la plus belle des récompenses !**



L'environnement, une priorité municipale

Gérer nos espaces verts de façon harmonieuse

Dans le jargon, on parle beaucoup de gestion différenciée. Mais concrètement, de quoi s'agit-il ? L'objectif est de gérer les espaces verts de façon respectueuse de la biodiversité en adaptant l'entretien à l'usage et à l'identité du lieu.

Au quotidien, on limite l'entretien dans les zones plus naturelles ou rustiques, on favorise plus de nature et de diversité en centre-ville. Dans les lotissements, on limite les fleurs ornementales trop gourmandes en eau, on favorise les plantes locales, sauvages et vivaces plus résistantes et on n'utilise évidemment pas des produits phytosanitaires (formellement interdits pour tous depuis 2019 et mis en place par la Ville dès 2010 !). Bref, on

laisse faire la nature, tout en l'accompagnant afin de conserver les usages de chaque espace vert et l'esprit du lieu. Dans notre commune, quatre codes d'entretien ont été définis et ils correspondent chacun à des ambiances paysagères :

- Code 1 - ambiance raffinée ;
- Code 2 - ambiance jardinée ;
- Code 3 - ambiance rustique ;
- Code 4 - ambiance naturelle.

Pour rappel, c'est ce plan de gestion différenciée mis en place depuis 2009 qui fait actuellement l'objet d'une mise à jour et qui vous sera présenté lors d'une réunion publique à venir courant 2024.

Les moutons adoptés pour entretenir nos espaces verts



>Avril 2023 : Accueil des moutons lors de la mise en place de l'éco-pâturage par Yoann Babu, éleveur, Frédéric Fouquet, Maire de la Ville, José Parets, Adjoint, Emma Guillou, chargée de mission environnement, et Jérémy Joubert, responsable des espaces verts.

Il est peu probable que vous ne les ayez pas encore croisés ou aperçus. Les moutons dédiés à l'éco-pâturage sur notre commune sont désormais présents depuis plus de 6 mois. Les écoliers brétignollais sont même allés leur rendre visite lors d'une sortie scolaire pédagogique ! Sur 8 parcelles, représentant 3 hectares, entre 20 et 40 brebis et agneaux de race « Landes de Bretagne » sont chargés d'entretenir nos espaces verts.

L'éleveur en charge du pilotage de cette mission les déplace selon l'état et les besoins de chaque parcelle. En 2024, comme prévu, 2 parcelles supplémentaires seront concernées. Les effets bénéfiques pour notre commune :

- Moins d'impact sur les sols
- Moins de pollution, de nuisances sonores et olfactives
- La protection et l'augmentation de la biodiversité au cœur du projet
- Une source de liens et de pédagogie
- Économies de temps et d'argent pour les services



>L'éleveur a expliqué aux enfants le rôle des animaux dans l'entretien des sols.

Brétignolles « commune-vitrine » pour l'expérimentation du compostage collectif



©Trivalis-Manon Moreau

Au 1^{er} janvier 2024, la loi rend obligatoire le tri des biodéchets à la source. Ainsi, tous les habitants devront avoir un moyen pour trier leurs déchets alimentaires. Afin d'accompagner cette dynamique, la Ville, le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération et Trivalis ont mené des réflexions et ont fait le choix d'expérimenter le compostage partagé.

La composition de la poubelle des ordures ménagères vendéennes montre qu'il y a aujourd'hui encore 42 % de déchets organiques (épluchures de légumes, restes de repas, etc.). Or, ces déchets pourraient avoir une deuxième vie s'ils étaient compostés. Le compostage est une solution simple et efficace pour diminuer considérablement le poids de la poubelle et pour valoriser sur place cette ressource.

Pour mieux comprendre, prenons un exemple

Le centre-bourg (code 1) est entretenu tous les jours avec une tonte très régulière, des plantations de fleurs ornementales, de vivaces locales et leur pousse est maîtrisée par un désherbage manuel sélectif. A l'inverse, des espaces verts plus fonctionnels comme ceux des lotissements sont gérés selon le code 3. La tonte est pratiquée moins souvent, le désherbage des massifs est ponctuel et ceux-ci sont composés uniquement de plantes locales sauvages.



>Nous ne sommes pas des mauvaises herbes !



Le saviez-vous ?

Dans votre jardin aussi, vous pouvez pratiquer la gestion différenciée ! Et oui, une zone de pelouse non tondeuse c'est déjà faire un pas pour la biodiversité. Les fleurs d'un espace non taillé sont notamment le premier garde-manger des pollinisateurs au printemps et ces petits insectes sont essentiels à notre propre alimentation pour la formation de nos fruits et légumes. N'oublions pas que la perte d'une espèce a un impact sur l'ensemble d'une chaîne alimentaire. Pour vous encourager, sachez que si vous observez des criquets ou sauterelles dans vos herbes hautes, c'est que vous êtes sur la bonne voie ! Il s'agit d'un précieux indicateur de l'état de conservation des milieux car ces jolies bêtes ne sont jamais présentes dans une pelouse trop bien tondeuse.

En ce sens, notre commune expérimente le compostage collectif en tant que « commune-vitrine ». Un projet de 3 sites de compostage est initié*. Le compost a vocation à être remis aux participants pour nourrir localement les sols. Pour recueillir des informations, des agents de Trivalis ont réalisé une enquête en porte-à-porte au cours du mois de septembre et une réunion publique a eu lieu le mardi 10 octobre à la salle des fêtes. Restez informés de l'évolution de ce projet sur : bretignollessurmer.fr

*A l'heure où nous bouclons ce journal, 3 sites sont identifiés : jardins familiaux rue de la Goronnière, rue des Vignerons, avenue Garenne de la Chalonnaire. Toutefois, pour le bon fonctionnement de ce système, il est nécessaire d'avoir une équipe dédiée à l'entretien. Si vous souhaitez vous investir, il est encore temps de vous faire connaître : 02 51 22 46 00

et des actions concrètes

Hugo le gravelot, ambassadeur de l'environnement dans notre ville

Après un mois de suspens sur les réseaux sociaux où devinettes et jeu de piste se sont succédés pour faire découvrir l'identité de ce nouvel habitant, Frédéric Fouquet, Maire de la Ville, a dévoilé le vendredi 7 juillet le visage d'Hugo le gravelot au grand public avec la réalisation d'une fresque sur un transformateur électrique situé à La Parée. Cette fresque a été réalisée par l'artiste graphiste Louis Schäfer sur le modèle de la mascotte créée par les graphistes Le Yak.

La sensibilisation aux sujets environnementaux est un des axes majeurs de la politique menée par la Ville. Dans la continuité des actions menées en ce sens, les élus municipaux souhaitent faire la part belle à la découverte et à la connaissance de la biodiversité ordinaire ou protégée qui se trouve autour de nous. De cette volonté est née une mascotte vouée à être l'ambassadeur de l'environnement dans notre commune. Elle a pour



>Premier rendez-vous avec Hugo sur les réseaux sociaux.

objectif de mieux identifier les sujets liés à cette thématique et de rendre les informations ludiques, attractives et attendues chaque mois par les petits comme les grands. En effet, Hugo le gravelot interviendra

principalement lors du rendez-vous environnement du mois « Ouvrons l'œil ! » diffusé sur les réseaux sociaux de Ville. Cette rubrique nous emmènera à la découverte de l'environnement brétignollais et des trésors de la biodiversité qui se cache parfois juste sous nos yeux ; l'occasion d'informer sur les particularités de cette biodiversité et les moyens à mettre en œuvre pour la protéger.

Pourquoi le gravelot ?

Hugo est plus précisément un gravelot à collier interrompu. Un choix assez évident localement car il est encore trop peu connu et mérite plus d'attention du grand public. En effet, ce petit oiseau limicole est une espèce identitaire du territoire très présent à Brétignolles, où il fait l'objet de campagnes de protection sur les plages depuis 2020 en raison de son caractère menacé. Il est en effet inscrit sur la liste rouge de l'IUCN et classé vulnérable sur la liste des oiseaux nicheurs en France métropolitaine et en Pays de la Loire. La présence de cette espèce indique un environnement préservé et de qualité.

Hugo le gravelot permettra donc la mise en valeur de l'environnement brétignollais à travers la communication de la collectivité mais il permettra également de mieux faire connaître le gravelot à collier interrompu au grand public !

La place des arbres dans notre ville



>Notre patrimoine arboré.

Dans un contexte d'adaptation au réchauffement climatique, la renaturation et la plantation d'arbres en ville est un sujet d'actualité pour de nombreuses collectivités. Mais déjà depuis plusieurs années, la végétalisation du cœur de ville a été identifiée comme primordiale à Brétignolles-sur-Mer. Elle est devenue un élément identitaire de notre commune. Forte de ses 3 700 arbres urbains, la Ville pérennise et valorise ce paysage via un plan de gestion de l'arbre. Objectifs : augmenter la biodiversité, transmettre cet héritage aux générations futures et faire profiter la population des bienfaits de l'arbre (régulation de la température et de l'hygrométrie, dépollution, bien-être sur la santé...). Des bienfaits que l'on retrouve donc lorsque le thermomètre grimpe. Même si notre commune est moins touchée que les métropoles par l'effet d'îlot de chaleur

urbain, elle n'en est pour autant pas épargnée et préserver, voire développer, les îlots de fraîcheur y est également primordial. C'est là qu'intervient le rôle majeur de l'arbre. Selon l'Ademe, un arbre mature peut reproduire la fraîcheur équivalente à 5 climatiseurs qui tourneraient pendant 20 heures grâce au phénomène d'évapotranspiration qui lui permet de transpirer jusqu'à 450 litres d'eau par jour par ses feuilles ! La présence d'arbres dans notre environnement est donc plus que jamais primordiale.

À l'inverse, l'arbre a parfois été historiquement planté dans les dunes pour créer des zones d'ombre et de brise-vent aux abords des anciennes constructions. Toutefois, dans ces espaces, l'espérance de vie des arbres est réduite car ils ne sont pas adaptés aux embruns et au sol pauvre et sec. Pire même, ils nuisent au développement de la végétation dunaise. C'est pourquoi, depuis quelques années, le Conservatoire du Littoral procède à des coupes de pins ou cyprès dans des espaces dunaires afin de restaurer la dune grise, véritable réservoir de biodiversité dunaise. Cette action devrait se poursuivre cet automne et durant l'hiver avec l'abattage des cyprès inadaptés sur les parcelles situées rue de la plage du Jaunay. Une initiative nécessaire pour préserver la flore caractéristique de ce site naturel protégé. De la même manière, dans certains anciens lotissements de la ville, des mûriers platanes font également l'objet d'abattages car leurs racines envahissantes occasionnent des dégâts (voirie, clôtures...). Systématiquement, un arbre abattu est remplacé par un autre, ou au mieux deux arbres d'essence locale plus adaptés à notre climat et aux aménagements du territoire.



>Les massifs dunaires.

Peut-on couper un arbre dans son jardin ?

L'abattage des arbres est réglementé. S'ils ont plus de 30 ans, une autorisation est nécessaire. De même, certains arbres sont protégés, ils font partie du patrimoine arboré local et ne peuvent donc pas être coupés sans autorisation municipale. Selon leur localisation, ils ne peuvent également pas être abattus (ex : proximité d'un site classé). En revanche, si un arbre est mort ou dangereux, s'il perturbe le bon fonctionnement des lignes électriques, il peut être abattu. Ceci étant il existe des exceptions et il est aussi important de tenir compte des règles de limites de propriété et de hauteur d'arbres.

Pour vérifier que l'abattage est possible, le mieux est donc toujours de se renseigner auprès des services municipaux. Dans tous les cas, vous serez tenu de respecter la période d'abattage. Pour ne pas perturber la nature et les oiseaux et nids qui se cachent dans vos arbres, il est interdit de les couper entre le 1^{er} avril et le 31 juillet.

Envie de participer à un projet de jardin familial ?

Un jardin familial est une parcelle de terre mise à disposition d'un jardinier volontaire dans le cadre d'un fonctionnement associatif. Un jardin de ce type existe déjà à Brétignolles-sur-Mer ; il a été aménagé par la Ville à côté du verger collectif, rue de la Goronnière. Dans cette dynamique de développement, non seulement de l'écocitoyenneté et de l'alimentation de qualité, mais également de lieux de convivialité et d'échanges. La Ville de Brétignolles-sur-Mer envisage de déployer ce projet sur une nouvelle parcelle. Intéressé(e) ? Envoyez un mail à : emma.guillou@bretignollessurmer.fr



À la loupe

« La carrière aux œufs chauds » dite carrière du Berthomé

On l'appelait autrefois « la carrière aux œufs chauds », en patois « Doduchou » qui qualifiait cet endroit alors envahi de broussailles et pullulant de nids d'oiseaux dont la chaleur du soleil faisait par centaines éclore les œufs.

Située route de Brem derrière la ferme du Brethomé (prononcé en patois Berthomé) on l'a, pour mieux la localiser, appelée la carrière du Berthomé.

Au 1^{er} janvier 1915, La France détient 47 500 prisonniers Allemands. L'État-Major français décide d'affecter ces prisonniers à des travaux d'utilité publique : 75 % des prisonniers de guerre allemands sont mis au travail en juillet 1915. En Vendée le Préfet réunit 500 prisonniers et décide de les employer dans les deux carrières du département : Celle de la Porte de l'île, commune de St pierre le vieux près de Fontenay le Comte, l'autre dans la commune de Brétignolles à la carrière dite du Berthomé. Ce sont donc pas moins de vingt équipes de 20 prisonniers qui vont y travailler à extraire les pierres et à les casser sur place. Ces pierres constituent un excellent ballast auquel il faudra ajouter une quantité de gravillons pour réparer rapidement les dégâts causés par la circulation automobile.

A la fin de cette première guerre mondiale, le Berthomé tombera plus ou moins en désuétude.



En 1924, la mise en chantier de la ligne de tramway entre Saint Gilles et les Sables d'Olonne provoquera un regain d'intérêt inespéré pour notre carrière. En effet, toute la zone côtière comprise entre Beauvoir et les Sables d'Olonne est en travaux, des milliers de matériaux sont déplacés chaque jour et alors que la pierre extraite des carrières de Challans est très coûteuse, la roche porphyre extraite du Berthomé est moins chère et d'excellente qualité.

En Avril 1925 L'ouverture de la ligne touristique et le projet de développer le trafic marchandise impose d'investir 20.000 francs pour le rajout de 2 aiguillages et d'une centaine de mètres de rail afin de permettre le chargement direct en carrière. L'investissement

est rentabilisé en moins d'un an. Par la suite deux entrepreneurs, Messieurs Caiveau frères et Dillet frères font l'acquisition de concasseurs pour la fabrication de gravillons. Exploités et transportés jusqu'à la station de Brétignolles ou de Saint-Martin-de-Brem avant redistribution sur l'ensemble du réseau, ces entreprises ont dopé le trafic marchandises pendant plusieurs années de l'entre-deux-guerres.

En 1951 la carrière sera modernisée amenant un nouveau souffle et en cette après-guerre, dans les stations voisines ainsi qu'à Brétignolles, les villas poussent comme des champignons. La pierre du Berthomé est à nouveau recherchée pour sa couleur et pour sa résistance à l'iode des vents marins ; elle est extraite puis triée à la main pour la fabrication de parements qui orneront ces nouvelles résidences pour la plupart construites en pierres apparentes.

Puis, dans les années 90, pour les résidences, petit à petit le parpaing remplace la pierre et le gravillon de mer celui de la carrière. Terminée la belle pierre !

Ces roches massives microgrenues avec des phénocristaux de quartz et feldspath serviront dorénavant aux empièvements de protection. Les gros blocs extraits finissent dans la mer ou dans les dunes pour protéger notre côte de la marée.

La carrière a cessé toute activité au premier septembre 2003. Elle a été minée. Elle reste encore aujourd'hui le témoignage d'une époque révolue et du travail pénible de milliers d'hommes.

EXPRESSION DES GROUPES DU CONSEIL MUNICIPAL

Nous rappelons aux lecteurs que les textes publiés dans cette rubrique sont sous la responsabilité de leurs auteurs.

Concertation constructive !

Depuis 3 ans nous avons lancé nombre de concertations sur l'évolution de Brétignolles, nous allons entrer dans la phase de construction. Le quartier des Dunes 1 constitue le premier maillon. Ce réaménagement respectueux de l'environnement est le fruit d'une concertation avec les acteurs et usagers du site, les services de l'Etat et l'équipe municipale.

Les autres grands projets sont riches de ces échanges : celui de la Normandelière prêt à se réaliser est actuellement suspendu au jugement concernant le statut et l'avenir de l'estran (on espère une décision d'ici la fin d'année). La restructuration de la Parée a vu la 1^{ère} phase de concertation se terminer le 15 septembre, la ZAC va être créée maintenant que son périmètre a été validé en comité de pilotage, en conseil municipal et présenté en réunion publique en juillet. Le temps des esquisses et modélisations approche. N'oublions pas l'aménagement de l'ancienne colonie PTT qui offrira à la fois une structure hôtelière qualitative, une résidence seniors abordable et des logements dont 21 sociaux individuels et 28 en collectif. Sur le lotissement Rouettes 2 en cours de réalisation, 11 logements aidés pour primo-accédants sont prévus, 15 locatifs sociaux et 6 logements en Prêt Social en Location Accession.

Encore plus d'une centaine de familles ont choisi cette année Brétignolles pour sa qualité de vie. Bien consciente de cette spécificité qui lui est chère, toute l'équipe de Réussir Brétignolles met en place dans tous les projets, privés comme municipaux, des outils pour permettre l'accession à la propriété (le BRS et le PSLA sont des exemples). Ce sont bientôt plus de 100 logements qui sont ciblés pour garder ou accueillir les jeunes à Brétignolles. Notre ambition est d'aller plus loin, notamment sur le projet de renouvellement urbain de la Parée ! Gardons le dynamisme des 20 dernières années et continuons à favoriser la résidence principale qui est passée de 17% en 2001 à plus de 32 % en 2021.

Les élus de Réussir Brétignolles-sur-Mer

Brétignolles, le nécessaire changement

Notre pays est confronté au vieillissement de la population. Il devient impératif de favoriser l'installation et le développement des générations futures. Les jeunes rencontrent des difficultés pour trouver un emploi et un logement. L'aide parentale est souvent incontournable pour l'hébergement, mais la collectivité doit aussi accompagner sa jeunesse pour l'aider à s'installer à Brétignolles.

Les élus de Citoyens par Nature remarquent que la commune réalise une marge financière importante en vendant au prix fort des terrains à des aménageurs et promoteurs. Dans l'immédiat l'opération est lucrative... mais elle ne fait que renchérir l'accès à la propriété.

Les prix croissants et les réglementations de plus en plus contraignantes complexifient l'accès au logement, y compris le marché locatif. De nouveaux dispositifs sont proposés par les pouvoirs publics. Ainsi, le Bail Réel Solidaire (BRS*) présente des avantages certains, mais aussi des inconvénients forts en cas d'événement familial ou professionnel imposant la revente du logement avant le terme prévu par le bail.

Les décisions émanant des collectivités publiques : Etat, région, département, communauté d'agglomération, sont parfois ardues à interpréter par les citoyens. La mairie reste le dernier lien de proximité et doit se poser en rempart pour défendre l'avenir de son territoire.

L'argent public a été dépensé largement depuis 20 ans dans un projet sans avenir. Désormais il est temps de consacrer les moyens au profit de l'installation durable permettant le juste équilibre entre les générations.

C'est aux élus qu'il revient de préparer la société de demain, en réunissant un tissu générationnel équilibré, dans un environnement serein. Il ne faut pas se tromper, c'est le vrai choix politique.

* Le BRS permet de construire sa résidence principale sur un terrain appartenant à un organisme foncier solidaire. Un bail régit les modalités de ce contrat.

Les élus de Citoyens par Nature

Un nouveau souffle à venir à la Parée !



>Orientations d'aménagement.

Lors d'une réunion publique organisée le 3 juillet 2023, les orientations d'aménagement du projet de renouvellement urbain du quartier de la Parée ont été présentées.

En 2019, la commune a engagé une étude pour la rénovation du quartier de la Parée. Dès cette première étape, le diagnostic a été partagé avec les acteurs locaux ; les habitants et commerçants ont en effet participé au diagnostic sous forme de balade urbaine et ont pu ensemble identifier les enjeux urbains et paysagers. C'est sur cette base qu'ont été fixés les principaux axes d'aménagement. Une seconde phase s'est ouverte en novembre 2021 avec la poursuite des études et l'engagement d'une opération de renouvellement urbain en vue de la création d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC). Pour ce faire, une concertation préalable

a été lancée afin d'y associer et d'informer les habitants, associations et autres personnes concernées pendant toute la durée de l'élaboration du projet. Un comité de pilotage, qui associe élus, organismes référents, institutions, commerçants et habitants a aussi été formé. Cette instance a permis que les parties prenantes soient forces de proposition quant à la forme que prendra ce projet d'envergure pour l'attractivité et le cadre de vie de Brétignolles-sur-Mer. Le nouveau visage envisagé pour ce quartier comporte 3 caractéristiques :

- La Parée, tout au long de l'année (commerces et habitations)
- La Parée, place aux mobilités douces (place aux piétons et liaisons douces)
- La Parée, la ville renaturée (ouverture vers la mer avec la création d'une plage haute, végétalisation avec notamment 70 arbres plantés sur le périmètre projet)

« La métamorphose de ce quartier est très attendue, nous veillerons à ce qu'elle réponde non seulement aux attentes d'aujourd'hui mais aussi aux besoins de demain. C'est pourquoi, il nous faut être visionnaire pour aménager notre ville. C'est dans ce même état d'esprit que nous avons mené le projet de requalification du centre-bourg, aujourd'hui souvent pris en exemple de réussite. A la Parée, nous ambitionnons de réussir à allier qualité de vie et dynamisme local mais aussi durabilité et praticité. Nous envisageons un projet qui s'adapte aux usages d'aujourd'hui tout en intégrant le nécessaire virage environnemental » **résume Frédéric Fouquet, Maire de la Ville.**

La concertation publique officielle s'est terminée le 15 septembre 2023. Le bilan est en cours d'élaboration. Prochaine étape : la création de la Zone d'Aménagement Concerté.

L'accès à la plage de Dunes 1 plus adapté et mieux intégré



>L'inauguration du nouvel aménagement a eu lieu le 17 juin 2023.

Cet été, vous avez pu découvrir un nouvel accès à la plage de Dunes 1. L'enjeu était de rendre ce site plus adapté et moderne pour les activités tout en étant mieux intégré à l'espace naturel dunaire où l'aménagement par la commune est toléré, sans artificialisation pérenne, par l'Office national des forêts, propriétaire des lieux. La Ville a investi près d'un million d'euros afin de moderniser les structures d'accueil des activités de sports nautiques et du point de restauration proposé sur place, de faciliter

la circulation sur le parking et dédié plus de places aux vélos et pour respecter l'environnement tout en rendant ce lieu de vie estival plus agréable. Mission accomplie avec l'installation de 11 modulaires en aluminium au bardage bois permettant d'accueillir des sanitaires publics, 4 offres d'activités de glisse et un lieu de restauration. Un bâtiment permanent faisant office de vestiaire reste à réaliser. En parallèle, en plus d'un accès rénové et sécurisé, l'ensemble du parking a été restructuré pour accueillir plus de 300 vélos tout en limitant l'imperméabilisation du sol grâce à des espaces arborés. Certaines plantations interviendront seulement cet automne pour favoriser une meilleure reprise des végétaux. Enfin, le cheminement piétons vers la plage a été réhaussé pour offrir une vue sur l'océan. Il a été aménagé d'un seul côté pour une meilleure intégration paysagère avec vue sur les dunes et installation de mobilier urbain. Quant à l'accès plage par une plateforme et les deux pentes de descente, il sera amélioré pour 2024 suite aux remarques formulées (bandes anti-dérapantes, mains courantes). En parallèle, l'avenue des Dunes a elle aussi été réaménagée avec la création d'une voie partagée piétons/cycles.

Renaturation des dunes

Piloté par le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération dans le cadre du plan de gestion de la dune de la Sauzaie, et en partenariat avec la commune de Brétignolles-sur-Mer et le Conservatoire du Littoral, le projet d'aménagement et de renaturation de la rue des Taillées et de la rue de la Montée de la Pierre prendra forme début 2024.

Les travaux ont pour objectifs la préservation des caractéristiques du cordon dunaire et la conservation du site. Afin de mieux gérer la fréquentation sur la dune en termes d'accès et de cheminements et pour restaurer le paysage aux abords des axes, des travaux seront entrepris. Au programme : réduction de la largeur du cheminement à 4 mètres, reprofilage de la voie et fermeture définitive de l'accès aux véhicules (sauf secours et services), circulation autorisée aux piétons et vélos.

Bon à savoir : Les délais de réalisation de ces travaux ont été allongés par rapport aux dates annoncées lors de la réunion publique le 22 septembre 2022 parce que dans les dunes de la Sauzaie, un bon nombre de parcelles appartiennent à des propriétaires privés. L'ajustement du tracé de la voie a donc nécessité de longues procédures foncières.



>Etat projeté rue des Taillées.

Marais Girard : des travaux à venir

Dans le cadre de sa compétence de défense contre la mer, le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération va entreprendre des travaux de confortement de l'ouvrage en enrochements sur le site du Marais Girard **du 6 novembre au 22 décembre 2023**. La reprise des enrochements sera effectuée en totalité avec la création d'une pente plus douce pour atténuer le choc hydraulique de la mer contre ces enrochements ; ce qui a pour incidence de devoir diminuer la largeur du parvis (de 4 à 5 mètres) et donc de dévier la circulation cyclable.

La Ville de Brétignolles-sur-Mer contribue à cette initiative en prenant à sa charge les aménagements d'accès à la plage (cale de descente et escalier) et la réorganisation de la circulation cyclable. Ainsi, le passage des vélos devra s'effectuer par l'extérieur du parking des véhicules et le parvis sera dédié à la circulation piétonne (cf. plan).

Coût estimé des travaux pour la commune : 110 000 €.



Réaménagement de la rue de la Petite Sauzaie : le calendrier

- **Octobre 2023 > Juin 2024** : réhabilitation des réseaux d'eaux usées et pluviales et remplacement de canalisations d'eau potable + enfouissement des réseaux
 - **Octobre 2024 > Mars 2025** : travaux d'aménagement des surfaces : voirie, trottoirs, mobilier urbain.
- Objectif :** limiter la vitesse et améliorer la sécurité et le partage des flux (piétons, vélos, voitures).



Mairie : nouveaux horaires



Les horaires d'ouverture au public de l'Hôtel de Ville ont évolué.

- **Lundi** : 9-12h30 / 14h-18h
 - **Mardi** : 9h/12h30 / 14h-17h
 - **Mercredi** : 9h/12h30 / 14h-17h
 - **Jedi** : 9h/12h30 / 14h-18h
 - **Vendredi** : 9h/12h30 / 14h-17h
- Fermé samedi et dimanche

Les cyclistes ont le droit de circuler à contresens dans les zones à 30km/h

Non, la personne que vous venez de croiser sur son vélo à contresens dans la rue de l'église n'est pas en infraction. En effet, un cycliste peut rouler à contresens si la vitesse maximale autorisée est inférieure ou égale à 30 km/h sur cette voie (article R. 110-2 du code de la route). Un panneau « sauf vélo » est ajouté sous le panneau du sens interdit. Soyez courtois, partagez la voie !



Dernière exposition à découvrir à la Maison des Frères : Abstraction fête d'Anne-Marie Delobel

ANNE-MARIE DELOBEL
Abstraction fête
DU 21 OCTOBRE AU 5 NOVEMBRE
Du mercredi au dimanche de 10h30 à 12h30 et de 15h



Anne-Marie Delobel artiste peintre et sculptrice, est installée depuis 10 ans en Vendée, à La Chaize Giraud, à quelques kilomètres de l'océan. Autodidacte, elle a commencé son activité artistique par la sculpture, Michaël Ezanno, sculpteur enseignant, lui ayant apporté les bases. Puis, très vite elle est venue à la peinture et s'est tournée vers l'abstrait avec pour inspiration la mer toute proche et la nature en général. Elle utilise tout ce qui lui permet de renforcer l'émotion, aussi bien la pâte, le textile, le sable ou le papier. Elle aime innover et s'amuser. Évadons-nous en regardant ses œuvres car, comme elle le dit : "La peinture, la sculpture restent pour moi un formidable moyen de m'évader, de rêver... Et de faire en sorte que chaque personne qui regarde mon travail puisse laisser libre cours à son imaginaire..."

📍 **Maison des Frères : 8 rue des Bourgettes.**
Du 21 octobre au 5 novembre - Du mercredi au dimanche : 10h30 > 12h30 et 15h30 > 18h30

Participez à vos réunions de quartiers !

Prenez date, les réunions de quartiers auront lieu à la Maison des Jardins vendredi 17 novembre (quartier 2) et vendredi 24 novembre (quartier 3) ainsi que samedi 25 novembre à 10h30 (quartier 1).

Ces rendez-vous sont l'occasion d'échanger avec les élus municipaux sur les spécificités de chaque secteur de la ville.

Les quartiers :

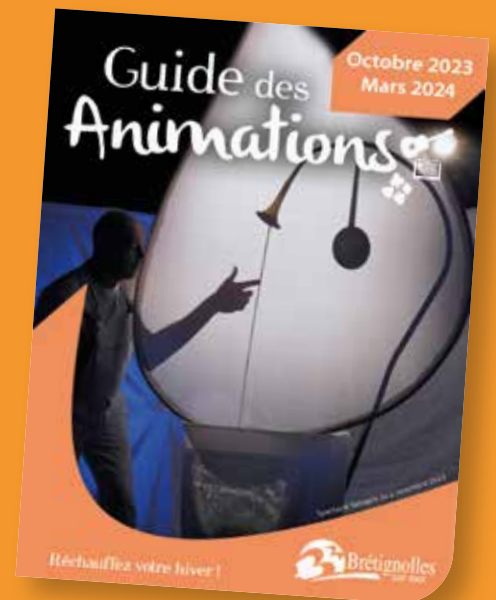
- **Quartier 2** : Sauzaie/Girardièrre/Prégneau/Chalonnrière
- **Quartier 3** : Parée/Marais Girard/Dunes
- **Quartier 1** : Centre/Tréviillière/Peuble



>Les dernières réunions de quartiers ont eu lieu en novembre 2021.

Demandez le programme des vacances scolaires !

Semaines Loisirs, Selsapik, animations à la médiathèque... Les propositions sont nombreuses pour occuper les enfants durant ces premières vacances scolaires. Retrouvez l'ensemble des événements organisés dans le guide des animations automne/hiver.



Retrouvez le programme complet des animations d'octobre à mars 2023 dans le guide des animations fourni avec ce journal.

Événements annoncés sous réserve de modifications. Pour consulter le calendrier mis à jour et avoir plus d'infos sur nos événements, rendez-vous sur www.bretignolles-sur-mer.fr et Facebook @Bretignollessurmer85



Banque Alimentaire : soyons solidaires

La collecte nationale aura lieu vendredi 24 et samedi 25 novembre au Super U de Brétignolles-sur-Mer. Pour faire face à l'inflation, certaines familles sont en difficulté. Merci par avance de votre générosité à l'occasion de cet événement. Envie de vous engager plus ? Vous pouvez devenir bénévole !

Contactez le CCAS : 02 51 22 46 01